

12 DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 15.06.23.

30 Priorité : 17.06.22 FR 2205925.

43 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.12.23 Bulletin 23/51.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : GAMA DESIGN Société par actions simplifiée à associé unique — FR.

72 Inventeur(s) : HENG Richard.

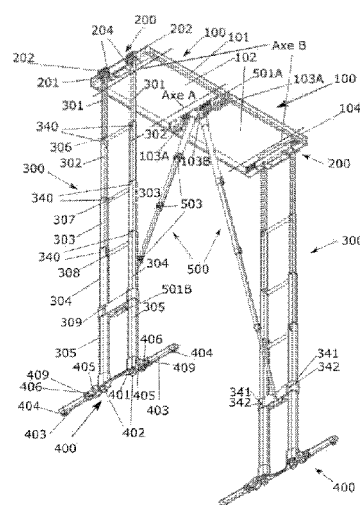
73 Titulaire(s) : GAMA DESIGN Société par actions simplifiée à associé unique.

74 Mandataire(s) : CABINET BOETTCHER.

54 Table pliable à pieds télescopiques.

57 Table comprenant au moins un plan de travail et au moins deux pieds (300) portant le plan de travail. Selon l'invention, les pieds sont télescopiques de sorte que la table soit ajustable entre une position basse et une position haute, la table comprenant au moins une première poignée (200) portant au moins un premiers des pieds (300) et au moins une deuxième poignée portant au moins un deuxième des pieds, les poignées étant montées pivotantes relativement au plan de travail selon des premiers axes (B) de sorte que les pieds puissent être déplacés, lorsque la table est en position basse, entre une position de repos où les pieds sont agencés le long de le plan de travail et une position de service où les pieds sont décalés du plan de travail.

FIGURE DE L'ABREGÉ : Fig. 1



Description

Titre de l'invention : Table pliable à pieds télescopiques

[0001] La présente invention concerne une table pliable munie d'au moins deux pieds télescopiques repliables.

[0002] ARRIERE PLAN DE L'INVENTION

[0003] Depuis longtemps, il est apparu la nécessité de concevoir des tables pliables, dans l'objectif à la fois de minimiser l'encombrement induit et de faciliter son transport. Cette nécessité est particulièrement évidente pour les personnes souhaitant réaliser des repas en plein air comme dans un parc ou lors de camping.

[0004] Depuis quelques temps, il est aussi apparu la nécessité de concevoir des tables avec systèmes de réglage en hauteur du plateau, permettant à une personne normalement constitué de varier sa posture de travail sur un écran d'ordinateur. Et cela permet notamment de choisir entre travailler assis ou debout au gré des besoins et de la journée.

[0005] Dans ce contexte, de nombreux systèmes de tables pliables / relevables / transformables ont été mis au point. Ces systèmes de tables pliables comprennent des moyens leur permettant d'évoluer d'une position basse à une position haute, et réciproquement.

[0006] Ainsi, l'état de la technique distingue trois principales catégories de tables pliables, relevables :

- les systèmes de table à piètement en « X », avec mouvement de relevage et d'abaissement continu ;
- les systèmes de table à piètement à base de pivot avec dépliement et repliement manuel ou automatique ;
- les systèmes de table à piètement vertical, avec ajustement de la hauteur à l'aide d'un vérin ou d'un système de vis.

[0007] Ainsi, à titre d'illustration de l'état de la technique, les tables pliables et relevables connues comprennent généralement un piètement en « X » ajustable. D'autres tables pliables et relevables connues ont des piètements montés sur pivots. Ces piètements montés sur pivots doivent être manipulés de façon séparée, ce qui entraîne une manipulation peu aisée pour passer d'une position basse de la table à une position haute de la table, et réciproquement, car la manipulation doit être réalisée en plusieurs temps. Et les tables pliables à piètement vertical dont l'ajustement de la hauteur se fait à l'aide de vérin ou système de vis, ne permet pas l'usage du plateau de travail en position debout.

[0008] De façon générale, un inconvénient des tables pliables / relevables / transformables connues réside dans la relative complexité attachée à leur transport, à l'ajustement limité de la hauteur du plateau à hauteur assise et à la manipulation en vue de passer

d'une position haute - ou dépliée - à une position basse -ou repliée - de ces tables, et réciproquement. En effet, les tables pliables / relevables / transformables connues, pour passer de leur position haute à leur position basse, et réciproquement, nécessite généralement plusieurs opérations et / ou l'intervention de deux personnes.

[0009] Ainsi en résumé, les tables pliables / relevables de l'état de l'art ne sont pas conçues pour être transportables sans l'aide d'un véhicule, ou l'amplitude de réglage de la hauteur du plateau ne permet pas à une personne normalement constitué d'utiliser la table debout, ou pour effectuer le dépliement / repliement desdites tables, il est nécessaire de mettre en œuvre plusieurs étapes et / ou d'impliquer l'intervention de deux personnes.

[0010] OBJET DE L'INVENTION

[0011] Un but de l'invention est de pallier au moins en partie aux inconvénients précités.

Résumé de l'invention

[0012] A cet effet, la présente invention concerne une table comprenant au moins un plan de travail et au moins deux pieds portant le plan de travail.

[0013] Selon l'invention les pieds sont télescopiques de sorte que la table soit ajustable entre une position basse et une position haute, la table comprenant au moins une première poignée portant au moins un premiers des pieds et au moins une deuxième poignée portant au moins un deuxièmes des pieds, les poignées étant montées pivotantes relativement au plan de travail selon des premiers axes de sorte que les pieds puissent être déplacés, lorsque la table est en position basse, entre une position de repos où les pieds sont agencés le long du plan de travail et une position de service où les pieds sont décalés du plan de travail.

[0014] De la sorte, la hauteur de la table est ajustable. Ceci en améliore son ergonomie.

[0015] L'invention offre ainsi avantageusement une table relevable optimisée.

[0016] L'invention offre ainsi une table avec mécanisme intégré d'ajustement de la hauteur de la table.

[0017] L'invention permet à un utilisateur de pouvoir seul opérer l'ajustement de la hauteur de la table. L'opérateur peut également seul modifier la position des pieds vis-à-vis du reste de la table.

[0018] L'invention s'avère avantageusement relativement compacte lorsque la table est en position basse et les pieds dans la position de repos.

[0019] De la sorte, la table est pliable (de par le fait que ses pieds sont repliables). Ceci facilite son déplacement d'un point A à un point B.

[0020] L'invention offre ainsi avantageusement une table pliable optimisée.

[0021] L'invention offre ainsi une table avec mécanisme intégré de pliement/repliement de la table.

- [0022] L'invention permet à un utilisateur de pouvoir seul opérer le pliage/repliage de la table. L'opérateur peut également seul modifier la position des pieds vis-à-vis du reste de la table.
- [0023] L'invention s'avère avantageusement relativement compacte dans son état plié.
- [0024] Optionnellement, les plateaux sont liés entre eux par une pluralité de charnières.
- [0025] Optionnellement, la table comprend un mécanisme de blocage limitant la rotation d'une poignée rotative de la table, optionnellement sur un segment angulaire de 90°.
- [0026] Optionnellement, les pieds permettent de régler la hauteur du plan de travail à différents niveaux, optionnellement à une hauteur du sol comprise entre 25 centimètres à 110 centimètres.
- [0027] Optionnellement, la table est conformée de sorte que dans son état pliée, elle puisse être rangée dans un sac-à-dos et/ou une sacoche.
- [0028] Optionnellement, les premiers axes sont au niveau du plan de travail.
- [0029] Optionnellement, le plateau associé à la poignée comporte une encoche sur au moins l'un de ses côtés, la poignée étant agencée à niveau de l'encoche.
- [0030] L'inventeur a en effet pu constater que l'encoche permettait plus facilement à la poignée de pouvoir pivoter autour de son premier axe et/ou permettait à un utilisateur de pouvoir plus facilement manipuler la poignée.
- [0031] Optionnellement, le plan de travail est formé d'au moins deux plateaux montés pivotants l'un par rapport à l'autre selon un deuxième axe de sorte à pouvoir plier le plan de travail lorsque les pieds sont dans leur position de repos, la table étant ainsi également ajustable entre un état plié dans lequel le plan de travail est plié et les pieds en position de repos et un état déplié où le plan de travail est déplié et les pieds en position de service.
- [0032] Optionnellement les premiers axes et le deuxième axe sont parallèles entre eux.
- [0033] Optionnellement la table comprend un système de fermeture temporaire lorsqu'elle est dans son état pliée.
- [0034] Optionnellement la table est conformée de sorte que dans son état pliée, elle puisse être rangée dans un sac-à-dos et/ou une sacoche et de préférence un sac-à-dos à ordinateur et/ou une sacoche à ordinateur.
- [0035] Optionnellement les poignées sont montées dans le prolongement du plan de travail.
- [0036] Optionnellement le plateau associé à la poignée comporte une encoche sur au moins l'un de ses côtés.
- [0037] Optionnellement la poignée est équipée d'au moins un bouton permettant d'agir sur au moins la rétraction d'au moins l'un des pieds.
- [0038] Optionnellement la table comprend un mécanisme de blocage limitant la rotation de la poignée.
- [0039] Optionnellement au moins l'un des pieds comporte au moins deux successions de

montants et au moins une barre transversale reliant deux montants en vis-à-vis.

[0040] Optionnellement au moins l'un des pieds comporte au moins deux montants, au moins un des montants comportant au moins un perçage et au moins un des montants porte un taquet apte à s'encaster dans le perçage pour maintenir les deux montants déployés l'un par rapport à l'autre.

[0041] Optionnellement au moins un des pieds est prolongé d'un piètement, le piètement comprenant un élément de base et au moins une patte montée mobile sur l'élément de base entre une position repliée et une position déployée.

[0042] Optionnellement la patte est montée mobile sur l'élément de base par un mouvement de rotation.

[0043] Optionnellement la table comporte un système de stabilisation.

[0044] Optionnellement les pieds sont conformés pour régler une hauteur du plan de travail à différents niveaux intermédiaires entre la position basse et la position haute.

[0045] Optionnellement, les premiers axes sont au niveau du plan de travail.

[0046] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation particulier de l'invention, donnés à titre d'exemple uniquement.

Brève description des dessins

[0047] L'invention sera mieux comprise à la lumière de la description qui suit en référence aux figures annexées parmi lesquelles :

[0048] [Fig.1] la [Fig.1] est une vue isométrique de la table dépliée, en position haute, selon un mode de réalisation particulier de la présente invention.

[0049] [Fig.1bis] la [Fig.1bis] montre une vue d'un plateau et d'une poignée rotative séparée dudit plateau, le plateau et la poignée appartenant à la table représentée à la [Fig.1].

[0050] [Fig.2] la [Fig.2] est une vue en coupe verticale partielle passant par un pied télescopique de la table représentée à la [Fig.1].

[0051] [Fig.3] la [Fig.3] est une vue en coupe verticale partielle d'une autre partie du pied télescopique de la table illustrée à la [Fig.1].

[0052] [Fig.4] la [Fig.4] est une vue en coupe transversale partielle d'une autre partie de la table illustrée à la [Fig.1], la coupe passant par un piètement de ladite table.

[0053] [Fig.4A] la [Fig.4A] est une vue de dessus d'une partie du piètement de la table illustrée à la [Fig.1] lorsque le piètement est déplié.

[0054] [Fig.4bis] la [Fig.4bis] illustre une alternative, entrant dans le champ de protection de l'invention au piètement représenté à la [Fig.4].

[0055] [Fig.5] la [Fig.5] est une vue de face de la table illustrée à la [Fig.1], la table étant déployée et en position haute.

[0056] [Fig.6] la [Fig.6] représente le dessus et le côté de la table représentée à la [Fig.1], la

table étant repliée.

[0057] [Fig.7] la [Fig.7] est une vue de côté de la table illustrée à la [Fig.1], la table étant déployée et en position basse.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0058] En référence aux différentes figures, une table selon un mode de réalisation particulier de l'invention est montée mobile entre un état pliée et un état déployé d'une part et (lorsqu'elle est dans son état déployé) est montée mobile entre une position basse et une position haute.

[0059] La table comporte un plan de travail qui est ici défini par au moins deux plateaux 100.

[0060] Optionnellement, au moins une charnière et par exemple au moins deux charnières et par exemple au moins trois charnières lient les deux plateaux 100. Par exemple, deux charnières 103A lient les deux plateaux à des bords opposés des plateaux et une charnière centrale 103B, agencée entre les deux charnières 103A, lie également les deux plateaux 100.

[0061] La table est ainsi divisée en au moins deux parties dans le sens de sa longueur. Cela signifie que les deux plateaux 100 ont la même largeur que la table mais une longueur différente (ici une longueur deux fois moins importante).

[0062] Les deux plateaux 100 sont ainsi pivotants l'un par rapport à l'autre selon un axe A.

[0063] Optionnellement, au moins un des plateaux 100 comporte un cadre 101, sur lequel est fixé une plaque 102.

[0064] Selon une première possibilité, la plaque 102 est fixe vis-à-vis du cadre 101. La plaque 102 peut alors s'étendre de manière inclinée ou parallèlement au sol sur lequel repose la table (lorsque la table est dans son état déployé).

[0065] Selon une deuxième possibilité, la plaque 102 est montée mobile sur le cadre 101 (soit directement soit par l'intermédiaire d'un autre système de fixation). La plaque 102 peut ainsi être mobile en service relativement au cadre 101 (et donc au sol sur lequel repose la table).

[0066] Selon une troisième possibilité, la plaque 102 est fixe vis-à-vis du cadre 101. La plaque 102 et/ou le cadre 101 et/ou la plaque porte un support inclinable relativement au plateau 100 (support pouvant ainsi être mobile en service relativement au sol sur lequel repose la table) et/ou porte un système de fixation apte à porter lui-même un support rapporté sur ledit système de fixation.

[0067] Alternativement, le cadre 101 et la plaque 102 ne forment qu'un seul élément indivisible et non deux éléments distincts. La plaque 102 et/ou le cadre 101 porte optionnellement un support inclinable relativement au plateau 100 (support pouvant ainsi être mobile en service relativement au sol sur lequel repose la table) et/ou porte un système

de fixation apte à porter lui-même un support rapporté sur ledit système de fixation.

- [0068] Optionnellement, au moins une plaque 102 de la table présente une encoche 104. Ladite encoche 104 est ici ménagée à une première extrémité de la plaque 102. Ceci permet de faciliter la rotation d'une poignée 200 relativement à la plaque 102, poignée 200 rotative qui va être à présente décrite.
- [0069] Selon une première possibilité, le cadre 101 est fermé et la poignée rotative 200 rapportée sur lui. Selon une deuxième possibilité, et comme visible à la [Fig.1bis], le cadre 101 présente au moins une ouverture et la poignée rotative 200 est intégrée au cadre 101 de façon à refermer ledit cadre 101. La poignée 200 fait ainsi partie du cadre 101 dans cette deuxième possibilité. Dans ce cas l'ouverture est ménagée à proximité de l'encoche 104. L'ouverture est ainsi ménagée au niveau de la première extrémité de la plaque 102.
- [0070] Dans le cas illustré, la table comporte ainsi deux poignées 200 chacune agencées à des extrémités opposées de la table, chaque poignée 200 étant associée respectivement à l'un des deux plateaux 100 de sorte à être montée pivotante sur le plateau 100 associé. Les deux poignées 200 étant identiques, la description qui suit de l'une des poignées est également applicable à l'autre des poignées.
- [0071] La poignée 200 est montée pivotante sur le plateau associé 100, soit directement, soit par l'intermédiaire d'au moins une pièce supplémentaire. Par exemple, la poignée 200 est ici montée pivotante sur le plateau 100 par l'intermédiaire d'au moins une tige 203 (visible à la [Fig.2]) qui traverse le cadre 101 et la poignée 200. La poignée 200 est montée pivotante sur le plateau associé 100 selon un axe B. Les axes B de rotations des deux poignées 200 sont parallèles entre eux. En outre, l'axe B de rotation des poignées 200 est parallèle à l'axe A de rotation des plateaux 100 entre eux.
- [0072] On note que les axes B de rotations des deux poignées 200 sont à niveau des plateaux 100 et non sous les plateaux. En effet, les poignées 200 sont agencées dans le prolongement des plateaux 100. Les poignées 200 ne sont ainsi pas agencées sous les plateaux 100.
- [0073] L'ouverture du cadre 101 est délimitée par au moins deux faces en vis-à-vis sur lesquelles la poignée 200 est montée pivotante. Optionnellement, chacune desdites faces et la poignée 200 présentent au moins un couple organe mâle/organe femelle coopérant ensemble pour guider la rotation de la poignée 200 relativement au cadre 101.
- [0074] Optionnellement, le au moins un organe mâle est porté par au moins l'une des faces. Optionnellement, chacune des faces comportent une pluralité d'organes mâles. Au moins un des organes mâles est un embout 105.
- [0075] Optionnellement, les embouts 105 sont directement fixés au cadre 101, toutefois dans un autre mode de réalisation, les embouts 105 peuvent faire partie intégrante du cadre

101 ou bien être fixés à une seule ou une pluralité de pièces elle(s)-même(s) rapportée(s) sur le cadre 101.

- [0076] Optionnellement, le au moins un organe femelle est porté par la poignée 200. Optionnellement, la poignée comporte une pluralité d'organes femelle. Au moins un des organes femelles est une cavité 205.
- [0077] Dans notre exemple, la forme des cavités 205, des embouts 105 et leurs emplacements sont déterminés pour limiter le degré de rotation de la poignée 200 relativement au cadre 101 (dans le cas présent la rotation s'effectuant autour de l'axe de la tige 203).
- [0078] Chacune des poignées 200 lie le plateau 100 associé à un pied 300 de la table. Par exemple chaque poignée 200 est fixée à l'un des pieds 300 par exemple par au moins une vis ou tout autre moyen connu.
- [0079] Optionnellement, les organes mâles et femelles pour la rotation de chacune des poignées sont définis de sorte à limiter la rotation de la poignée 200 relativement au cadre sur une plage angulaire de 90° . La poignée 200 est ainsi mobile relativement au cadre 101 entre une première position où sa face de liaison au pied (i.e. la face via laquelle le pied est solidarisé) s'étend face au support (sol, terrain ...) sur lequel repose la table (position dite de 90°) et une deuxième position où ladite face s'étend à l'orthogonale de la position précédente (position dite de 0°).
- [0080] On va à présent décrire l'un de ces pieds 300 (les deux pieds étant identiques entre eux).
- [0081] Optionnellement, le pied 300 est un pied télescopique. Le pied télescopique 300 comprend une pluralité de montants (tubulaires tels que profilés, tubes montés ...) 301, 302, 303, 304 et 305.
- [0082] Sur la [Fig.2], on illustre uniquement la partie haute du pied télescopique 300, où on aperçoit les montants tubulaires 301, 302 et 303. La vue en coupe des montants tubulaires 304 et 305 sont illustrée [Fig.3] et la vue complète du pied télescopique 300 est visible [Fig.1].
- [0083] Optionnellement, le pied télescopique 300 comprend un système de blocage temporaire des montants tubulaires les uns par rapport aux autres lorsque le pied télescopique 300 est déployé.
- [0084] Ceci permet d'ajuster la hauteur de la table.
- [0085] Optionnellement, le pied télescopique 300 comprend une première succession de montants 301, 302, 303, 304 et 305 s'emboitant les uns dans les autres et une deuxième succession de montants 301, 302, 303, 304 et 305 s'emboitant les uns dans les autres et identiques à la première succession. Par exemple chaque succession comporte entre 2 et 6 montants tubulaires et par exemple 5 montants tubulaires.
- [0086] Optionnellement le pied télescopique comporte également au moins une barre

transversale reliant deux montants en vis-à-vis desdites deux successions. De préférence, chaque couple de montants en vis-à-vis des deux successions est relié par une barre transversale 306, 307, 308, 309. Dans le cas du couple de montants le plus proche de la poignée 200, la poignée 200 forme elle-même la barre transversale permettant de relier les deux montants considérés entre eux.

- [0087] Chacune des barres transversales est ainsi fixée à sa première extrémité au premier du couple des deux montants et à sa deuxième extrémité au deuxième du couple des deux montants. Par exemple au moins une des barres est fixée à au moins une de ses extrémités par un système d'accroche (de type organe mâle/organe femelle comme par exemple au moins un couple embout/encoche) ou par tout autre moyen connu (et par exemple simplement par soudure). Le ou les montants pourront ainsi présenter optionnellement une ou plusieurs ouvertures pour la fixation d'une ou plusieurs barres transversales.
- [0088] De préférence, au moins l'une des barres transversales est conformée pour limiter la course du montant auquel elle est reliée relativement au montant amont et/ou au montant aval.
- [0089] Optionnellement, le pied télescopique comporte au moins une tige 310 associée à la première succession et au moins une tige 310 associée à la deuxième succession. Chaque tige 310 traverse la poignée 200 associée au pied télescopique 300 et ici le montant 301 du pied télescopique le plus proche de la poignée 200. Chaque tige 310 est ici montée à coulissement dans le premier montant 301. La poignée 200 et/ou le montant 301 associé comporte des moyens de guidage en translation de la tige 310 relativement à la poignée 200 et/ou au montant 301.
- [0090] Optionnellement, la poignée 200 comprend au moins un organe de manipulation du pied télescopique 300. L'organe de manipulation est par exemple un bouton 201 (visible à la [Fig.6]).
- [0091] Optionnellement, l'organe de manipulation est agencé sur une face de la poignée 200 qui est tournée vers le sol (sur lequel repose la table) lorsque le pied 300 associé est orienté à un angle de 90° par rapport au plateau 100 (i.e. lorsque la poignée 200 est dans sa deuxième position). En variante, l'organe de manipulation se situe sur une autre face du poignée 200.
- [0092] L'organe de manipulation est de préférence agencé dans l'espace délimité par l'encoche 104 et la poignée 200 (lorsque replié). Ceci lui évite de dépasser des côtés latéraux de la table limitant l'encombrement externe de celle-ci.
- [0093] Selon une première option, lorsqu'un utilisateur actionne le bouton 201 (par exemple en le faisant coulisser et/ou pivoter relativement à la poignée 200), le bouton 201 agit directement sur l'une des tiges 310 (et de préférence sur toutes les tiges 310 du pied télescopique 300 considéré) qui coulissent relativement à la poignée 200 et au plateau

100 : ceci provoque l'abaissement du montant 301 et permet de débiter la rétraction du pied 300.

- [0094] Selon une deuxième option, lorsqu'un utilisateur actionne le bouton 201 (par exemple en le faisant coulisser et/ou pivoter relativement à la poignée 200), le bouton 201 agit sur une ou plusieurs pièces intermédiaires qui agissent à leur tour sur l'une des tiges 310 (et de préférence sur toutes les tiges 310 du pied télescopique 300 considéré) qui coulissent relativement à la poignée 200 et au plateau 100 : ceci provoque l'abaissement du montant 301 et permet de débiter la rétraction du pied 300. Par exemple la pièce intermédiaire peut être un élément pivot 204 (monté pivotant relativement à la poignée 200 autour d'un axe donné). L'élément pivot 204 présente par exemple deux bras opposés, l'un relié au bouton 201 et l'autre à l'une ou plusieurs tiges 310.
- [0095] Optionnellement, au moins l'un des montants 301 du pied télescopique 300 comprend un boîtier 312 et de préférence les deux montants 301 comportent chacun un boîtier. Ces boîtiers font ici partie du système de blocage précité.
- [0096] Optionnellement, chaque boîtier 312 présente un premier logement s'étendant par exemple orthogonalement à la direction selon laquelle s'étend le montant 301 associé. Dans ce premier logement est logé un taquet 313 associé à un élément élastiquement déformable (comme un ressort) 314.
- [0097] Optionnellement, chaque boîtier 312 présente un deuxième logement s'étendant par exemple parallèlement à la direction selon laquelle s'étend le montant 301 associé et/ou s'étendant orthogonalement au premier logement. Dans ce deuxième logement est logé un bouton 315 associé à un élément élastiquement déformable (comme un ressort 311). L'élément élastiquement déformable est optionnellement agencé autour du bouton 315 entre l'extrémité haute du bouton et l'ouverture du deuxième logement. Cet élément élastiquement déformable permet automatiquement de repositionner le bouton dans une position dite position initiale, si aucune pression n'est exercée sur celui-ci. Le bouton 315 est ainsi mobile en translation dans le deuxième logement selon la direction axiale du logement. Le bouton 315 est ici agencé de sorte à s'étendre en partie hors du boîtier 312 dans sa position initiale et plus particulièrement de sorte à s'étendre au-dessus du boîtier 312.
- [0098] Pour au moins une succession du pied télescopique 300 (et de préférence pour les deux successions), au moins un autre montant que le montant 301 comporte également un boîtier faisant partie du système de blocage précité. Par exemple tous les montants entre le montant 301 et le montant le plus proche du sol (ici le montant 305) comporte un boîtier faisant partie du système de blocage précité. Le montant 302 comprend ainsi un boîtier 316, le montant 303 un boîtier 319 et le montant 304 un boîtier 320. On va à présent décrire le boîtier 316. On note ici que ce boîtier est différent du boîtier 312 du

montant 301.

- [0099] Optionnellement, le boîtier 316 présente un premier logement s'étendant par exemple orthogonalement à la direction selon laquelle s'étend le montant 302 associé. Dans ce premier logement est logé un taquet 325 associé à un élément élastiquement déformable (comme un ressort) 330.
- [0100] Optionnellement, le boîtier 316 présente un deuxième logement s'étendant par exemple parallèlement à la direction selon laquelle s'étend le montant 302 associé et/ou s'étendant orthogonalement au premier logement. Dans ce deuxième logement est logé un bouton 317. Le bouton 317 est ainsi mobile en translation dans le deuxième logement selon la direction axiale du logement. Le bouton 317 est ici agencé de sorte à s'étendre en partie hors du boîtier 316 dans sa position initiale et plus particulière de sorte à s'étendre au-dessus du boîtier 316.
- [0101] Optionnellement, le bouton 317 présente au moins un embout 338 s'étendant hors du deuxième logement par au moins une encoche 337 ménagée dans le boîtier 316. La ou les encoches 337 permettant ainsi de guider la translation du bouton 317 dans le deuxième logement.
- [0102] Optionnellement, le boîtier 316 comporte au moins un embout 318. L'embout 318 est fixé au boîtier 316. L'embout 318 est ici agencé de sorte à s'étendre en partie hors du boîtier 316 et plus particulièrement de sorte à s'étendre en dessous du boîtier.
- [0103] On va à présent décrire le boîtier 319. On note ici que ce boîtier est différent du boîtier 312 et du boîtier 316. Optionnellement, le boîtier 319 présente un premier logement s'étendant par exemple orthogonalement à la direction selon laquelle s'étend le montant 303 associé. Dans ce premier logement est logé un taquet 326 associé à un élément élastiquement déformable (comme un ressort) 333.
- [0104] Optionnellement, le boîtier 319 comporte au moins un embout 321. L'embout 321 est fixé au boîtier 319. L'embout 321 est ici agencé de sorte à s'étendre en partie hors du boîtier 319 et plus particulièrement de sorte à s'étendre en dessous du boîtier 319.
- [0105] Le boîtier 319 ne comporte en revanche ici aucun bouton ou deuxième logement.
- [0106] On va à présent décrire le boîtier 320. On note ici que ce boîtier est différent du boîtier 312 et du boîtier 316 et du boîtier 319.
- [0107] Optionnellement, le boîtier 320 présente un premier logement s'étendant par exemple orthogonalement à la direction selon laquelle s'étend le montant 304 associé. Dans ce premier logement est logé un taquet 327 associé à un élément élastiquement déformable (comme un ressort) 334.
- [0108] Le boîtier 320 ne comporte en revanche ici aucun bouton ou deuxième logement ou embout.
- [0109] Optionnellement, le pied télescopique 300 comprend une pluralité de perçages 336 faisant partie ici du système de blocage précité.

- [0110] Au moins l'un des montants et par exemple tous les montants peuvent comprendre un ou une pluralité de perçages ménagés sur une ou plusieurs faces dudit montant. Ces perçages sont destinés à recevoir temporairement les taquets précités pour le blocage en position de deux montants successifs entre eux comme cela va être décrit plus bas.
- [0111] Optionnellement le pied 300 est prolongé par un piètement 400. Le piètement 400 permet d'élargir la surface d'appui de la table au sol. Optionnellement, le piètement est conformé pour permettre de modifier l'inclinaison du plan de travail vis-à-vis du sol sur lequel repose la table.
- [0112] Le piètement 400 est optionnellement fixé à au moins l'un des montants inférieurs 305 du pied 300.
- [0113] Optionnellement, le piètement 400 est fixé à au moins l'un des montants 305 par collage ou toute autre technique connue (par exemple par vis).
- [0114] Optionnellement, le piètement 400 comprend au moins un élément de base 401. Le piètement 400 est par exemple fixé à au moins l'un des montants 305 par l'intermédiaire dudit élément de base 401.
- [0115] Optionnellement, le piètement 400 comporte au moins une patte prolongeant l'élément de base et par exemple au moins deux pattes 403 prolongeant l'élément de base 401.
- [0116] Optionnellement, le piètement 400 comprend au moins un patin 402 fixé sur l'élément de base 401 et/ou sur au moins l'une des pattes. Par exemple le piètement comprend deux patins 402, chaque patin 402 étant associé à l'une respective des pattes 403. La table est ainsi destinée à venir reposer sur le sol par l'intermédiaire de ses patins 402. Au moins l'un des patins 402 est fixé à au moins l'une des pattes 403 et/ou à l'élément de base 401 par collage ou tout autre moyen de fixation connu (vis par exemple).
- [0117] Optionnellement, au moins l'une des pattes 403 (et de préférence les deux pattes 403) sont montés mobiles relativement à une extrémité distincte de l'élément de base 401 entre une position repliée et une position déployée. Par exemple chaque patte 403 est montée pivotante relativement à l'élément de base 401 selon un axe de rotation 405 orthogonal à la direction selon laquelle s'étend longitudinalement au moins un montant 305 fixé au piètement 400.
- [0118] En position déployé, la patte 403 s'étend ainsi sensiblement orthogonalement au montant 305 et s'étend ainsi sensiblement parallèlement au montant 305 dans sa position repliée.
- [0119] Optionnellement, au moins l'une des pattes 403 est montée sur l'élément de base 401 par l'intermédiaire d'un système de blocage temporaire.
- [0120] A cet effet, au moins l'une des pattes 403 (ou l'élément de base 401) comprend un logement recevant au moins un taquet 406 et un ressort 407 et l'élément de base 401

(respectivement la patte 403) comporte au moins un embout 408 (agencé au niveau de l'axe d'articulation 405).

- [0121] Le taquet et l'embout 408 forment ainsi conjointement une roue à cliquets. Dès lors, la forme du taquet 406 et de l'embout 408 est adaptée, permettant le glissement du taquet sur l'embout lorsque l'on augmente le degré d'ouverture du pied 403 par rapport à l'élément de base 401. En revanche, la coopération du taquet 406 et de l'embout 108 bloque la rotation de la patte 403 dans l'autre sens de rotation du pied 403. Pour replier la patte 403, il faut ainsi volontairement presser le taquet contre l'action du ressort 407 pour le désengager de l'embout 408. Optionnellement, le taquet 406 peut alors être actionné à travers au moins une encoche 409 ménagé dans la patte 403 ou bien par l'intermédiaire d'un bouton.
- [0122] En variante, la forme du taquet 406 et de l'embout 408 est adaptée de sorte à bloquer la rotation de la patte 403 dans les deux sens de rotation du pied 403. Pour déplier et replier la patte 403, il faut ainsi volontairement presser le taquet contre l'action du ressort 407 pour le désengager de l'embout 408 par l'intermédiaire d'un même actionneur ou de deux actionneurs différents.
- [0123] On note donc que la position relative de chacune des pattes 403 vis-à-vis de l'élément de base 401 permet de pouvoir modifier l'inclinaison du plan de travail vis-à-vis du sol sur lequel repose la table.
- [0124] On va à présent décrire un système de stabilisation de la table. Par exemple ledit système comporte au moins une biellette 500 télescopique et de préférence au moins deux biellettes 500. Les deux biellettes 500 étant identiques, la description qui suit de l'une des biellettes est également applicable à l'autre des biellettes.
- [0125] La biellette 500 comprend une pluralité de montants 502 qui peuvent se télescoper entre eux et une pluralité de collets 503 qui permettent de bloquer temporairement le mouvement de télescopage des montants tubulaires 502.
- [0126] Optionnellement, la biellette 500 est liée à une première extrémité à l'un des cadres 101 et à une autre extrémité à l'un des pieds télescopiques 300, par respectivement deux liaisons pivot 501A et 501B.
- [0127] Optionnellement, la liaison pivot 501A se situe au niveau d'une des charnières liant les deux plateaux 100 entre eux. Optionnellement la liaison pivot 501B se situe au niveau d'une des barres transversales et par ailleurs au niveau de la barre transversales la plus basse 309.
- [0128] Dans l'état plié de la table, illustrée à la [Fig.6], les deux plateaux 100 sont repliés l'un contre l'autre. Les pieds 300 et les biellettes 500 entièrement télescopées se trouvent ainsi agencés dans l'espace ménagé entre les deux plateaux 100. Plus précisément les montants des pieds 300 s'étendent parallèlement aux plateaux 100 et les biellettes se situent entre les éléments de base 401 et les plateaux 100. Les éléments de

base 401 sont avantageusement conformés pour permettre aux pieds 300 d'être parallèles aux plateaux 100 sans que les biellettes 500 ne gênent leurs replis.

- [0129] Afin de maintenir la table dans son état plié, celle-ci comporte de préférence un système de fermeture temporaire. Par exemple le système de fermeture temporaire comporte un ou plusieurs aimants 202 permettant de fixer temporairement les deux plateaux 100 entre eux dans l'état plié de la table. Le système de blocage est par exemple agencé au niveau d'une ou plusieurs poignées 200. Par exemple les deux poignées 200 portent chacune au moins un aimant coopérant avec l'aimant de l'autre poignée 200 pour bloquer temporairement la table dans son état plié.
- [0130] Pour passer de l'état plié à l'état déployé, l'utilisateur sépare les deux plateaux 100 pour les placer dans le prolongement l'un de l'autre. Les pieds sont alors dans leur position de repos et la poignée est ici dans sa position de 0°.
- [0131] L'utilisateur provoque également le pivotement des pieds 300 (qui sont dans leur état télescopés). Les pieds 300 se trouvent alors à 90 degrés des plateaux 100. Le pivotement des pieds 300 se fait en agissant sur les poignées 200. Les pieds sont alors dans leur position de service et la poignée est ici dans sa position de 90°.
- [0132] Si l'utilisateur souhaite utiliser la table ainsi, il bloque les biellettes 500 (et par là les pieds 300) via les collets et place les pattes 403 dans leur position déployée. La table est alors dans son état déployée et en position basse comme représentée à la [Fig.7]. Dans cette position, les pieds 300 sont entièrement télescopés.
- [0133] S'il souhaite augmenter la hauteur de la table, il doit déployer les pieds 300.
- [0134] A cet effet il soulève le haut de la table par exemple au niveau des poignées 200 ou des plateaux 100. Il peut conjointement maintenir les pattes 403 en place sur le sol en appuyant dessus avec ses propres pieds.
- [0135] Ceci provoque l'encastrement des taquets 313 (liés aux montants 301) dans des perçages des montants 302 : il peut ainsi déployer les montants 301 vis-à-vis des montants 302.
- [0136] Il peut ainsi continuer le déploiement des pieds 300 : le coulissement des pieds 300 finit par provoquer l'encastrement des taquets 325 (liés aux montants 302) dans des perçages des montants 303 : il peut ainsi déployer les montants 302 vis-à-vis des montants 303.
- [0137] Il peut ainsi continuer le déploiement des pieds 300 : le coulissement des pieds 300 finit par encastrent les taquets 326 (liés aux montants 303) dans des perçages des montants 304 : il peut ainsi déployer les montants 303 vis-à-vis des montants 304.
- [0138] Il peut ainsi continuer le déploiement des pieds 300 : le coulissement des pieds finit par encastrent les taquets 327 (liés aux montant 304).
- [0139] Il peut ainsi ajuster la hauteur de la table par palier. Les biellettes 500 (et par là les pieds 300) peuvent être bloquées avantageusement en position via les collets quel que

soit le palier considéré. Les taquets permettent avantageusement d'éviter un risque que la table ne s'abaisse de manière accidentelle.

[0140] Lorsque les pieds 300 sont entièrement déployés, la table est dans sa position haute.

[0141] On note que les différentes barres transversales permettent de limiter la course des différents montants, chaque boîtier venant ainsi en butée contre la partie montée de la barre transversale successive lors du déploiement du montant ou des montants auxquels il est rattaché. Pour passer la table de son état dépliée à son état pliée, l'utilisateur doit d'abord desserrer les collets 503 et abaisser la table dans sa position basse (par le télescopage des pieds 300).

[0142] A cet effet, l'utilisateur presse le bouton 201 vers le haut ce qui provoque un coulisement des tiges 310. Celles-ci actionnent alors les boutons 315 (par exemple les extrémités basses des tiges 310 comportent une platine apte à coopérer avec les boutons 315 pour les déclencher). Par exemple les tiges 310 appuient sur les boutons 315 qui coulissent alors vers le bas en direction des taquets 313. Ceci provoque une rétraction des taquets 313 à l'intérieur des montants 302 (contre l'action des ressorts 314) : les montants 301 coulissent alors à l'intérieur des montants 302.

[0143] La rétraction des montants 301 dans les montants 302 impliquent que les extrémités inférieurs des montants 301 (ici les boîtiers 312) viennent à leur tour appuyer sur les boutons 317. L'extrémité inférieure des boutons 317 entraînent une rétractation des taquets 336 à l'intérieur des montants 303 (contre l'action des ressorts 330) : les montants 302 coulissent à l'intérieur des montants 303.

[0144] La rétraction des montants 302 dans les montants 303 impliquent que les extrémités inférieurs des montants 302 (ici les boîtiers 316 et en particulier les embouts 318) viennent entraîner une rétractation des taquets 326 à l'intérieur des montants 304 (contre l'action des ressorts 333) : les montants 303 coulissent à l'intérieur des montants 304.

[0145] La rétraction des montants 303 dans les montants 304 impliquent que les extrémités inférieurs des montants 303 (ici les boîtiers 319 et en particulier les embouts 321) viennent entraîner une rétractation des taquets 327 à l'intérieur des montants 305 (contre l'action des ressorts 334) : les montants 304 coulissent à l'intérieur des montants 305.

[0146] La table est alors dans son état déployée et en position basse comme représentée à la [Fig.7]. Les pieds sont alors dans leur position de service et la poignée est ici dans sa position de 90°.

[0147] On note également ici que la rétraction et/ou le déploiement des pieds se fait selon un mouvement vertical (lorsque la table est agencée sur une surface plane horizontale).

[0148] On note également que les embouts 318 et 321 et les boutons 317 et 315 sont conformés de sorte à faciliter la rétraction des taquets. En particulier, les embouts 318

et 321 et les boutons 315 et 317 sont biseautés au niveau de leurs extrémités inférieures.

[0149] On note également que le biseautage des taquets 313, 325, 326 et 327 facilitent le déploiement des pieds. Lors du déploiement des pieds, la forme biseautée des taquets 313, 325, 326 et 327 leur permet de glisser plus facilement le long des perçages des montants. En particulier, les taquets 313, 325, 326 et 327 sont biseautés avec un biseau qui s'élargit en direction des extrémités inférieures des boitiers.

[0150] L'utilisateur replie alors les pattes 403 et rapporte les pieds sous les plateaux 100 en s'aidant des poignées 200. Les pieds sont alors dans leur position de repos et la poignée est ici dans sa position de 0°.

[0151] Les deux plateaux sont alors rapprochés l'un à l'autre selon l'axe des charnières 103A et 103B de façon à ce que les aimants 202 de chaque poignée 200 entrent en contact.

[0152] La table ainsi décrite s'avère simple à déplier et à replier.

[0153] Dans son état plié, la table ne prend pas beaucoup de place et peut ainsi être agencée dans un simple sac-à-dos.

[0154] La table peut-être avantageusement déplacée seule et dépliée et pliée seule.

[0155] Par ailleurs, grâce aux différents perçages des montants (permettant le blocage d'un ou de plusieurs taquets des boitiers), la table peut être verrouillée en position intermédiaire entre sa position basse et sa position haute ce qui offre de multiples possibilités de positionnements à l'utilisateur. Dans une position intermédiaire, il suffit de soulever la partie supérieure pour poursuivre le déploiement de la table et d'actionner les poignées 200 pour revenir à une position plus basse.

[0156] Bien entendu l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et on peut y apporter des variantes sans sortir du cadre de l'invention tel que défini par les revendications.

[0157] En particulier, bien qu'ici le repliement et le déploiement de la table soient effectués via des plateaux, des poignées rotatives et des pieds télescopiques d'autres moyens pourront être employés pour mettre en œuvre ces fonctions.

[0158] Ainsi bien qu'ici au moins l'un des pieds télescopiques comprennent deux successions de montants, au moins l'un des pieds télescopiques pourra ne comporter qu'une seule succession de montants ou bien un nombre plus important de successions de montants.

[0159] Bien qu'ici le pied télescopique comprenne cinq montants, le pied télescopique pourra comprendre plus de cinq montants ou moins de cinq montants.

[0160] Le nombre de boitiers associé à chaque pied télescopique pourra être différent de ce qui a été indiqué.

[0161] Au moins l'un des boitiers pourra être monté sur au moins l'un des montants par

collage, par vis, par circlips ou tout autre moyen connu.

- [0162] Au moins l'un des boîtiers pourra être différent de ce qui a été indiqué et par exemple comprendre un plus grand nombre de taquet et/ou de logement et/ou de bouton et/ou d'éléments élastiquement déformable ... que ce qui a été décrit.
- [0163] Au moins l'un des perçages et/ou au moins l'un des boîtiers pourra être agencé différemment de ce qui a été décrit.
- [0164] Bien qu'ici le piètement comporte deux pattes, le piètement pourra comporter un nombre différent de pattes ou zéro patte.
- [0165] Bien qu'ici au moins l'un des piètements comporte deux patins, au moins l'un des piètements pourra comprendre un nombre différent de patins ou zéro patin.
- [0166] De manière générale, le piètement pourra présenter une autre forme que celle décrite. En référence à la [Fig.4bis], l'élément de base 410 peut être prolongé de parts et autres par deux pattes 411 mobiles relativement à l'élément de base 410 entre une position repliée et une position déployée. Contrairement à ce qui a été indiqué précédemment, au moins l'une des pattes 411 est ainsi mobile entre ses deux positions par un mouvement de translation le long de l'élément de base 410 et/ou un mouvement de rotation selon un axe de rotation 412 parallèle à la direction selon laquelle s'étend longitudinalement au moins un montant fixé au piètement.
- [0167] Bien qu'ici les plateaux soient identiques, au moins deux des plateaux de la table pourront être différents entre eux.
- [0168] Bien qu'ici au moins l'un des piètements soit en une partie, au moins l'un des piètements pourra être en deux parties ou plus. La table pourra comporter un nombre différent de piètement que ceux qui a été indiqué et par exemple un piètement pour chaque succession de montants.
- [0169] Bien qu'ici il suffise de soulever le haut de la table pour déployer les pieds, la table pourra être munie d'un ou plusieurs mécanismes nécessitant leur activation pour déployer les pieds. Par exemple, l'utilisateur pourra avoir besoin d'actionner le bouton 201 pour déployer les pieds ou tout autre bouton.
- [0170] Au moins l'un des taquets pourra ne pas être biseauté et par exemple le taquet 313.
- [0171] Le nombre et/ou la forme des boîtiers pourra être différent de ce qui a été indiqué. En particulier les différents boîtiers de la table pourront être identiques entre eux (et non différents comme ce qui a été indiqué). Les différents boîtiers associés à une même succession de montants (à l'exception du boîtier supérieur et du boîtier inférieur) pourront être identiques entre eux et non différents comme ce qui a été indiqué. Chaque boîtier pourra être équipé d'un bouton (optionnellement biseauté) et/ou d'un embout (optionnellement biseauté).
- [0172] Bien qu'ici la table passe en une seule étape de sa position haute à sa position basse, la table pourra passer par au moins une position intermédiaire dans laquelle elle

demeurera en position lors de sa rétraction. Par exemple, l'utilisateur devra actionner un mécanisme pour poursuivre la rétraction de la table (par exemple la poignée ou un autre mécanisme).

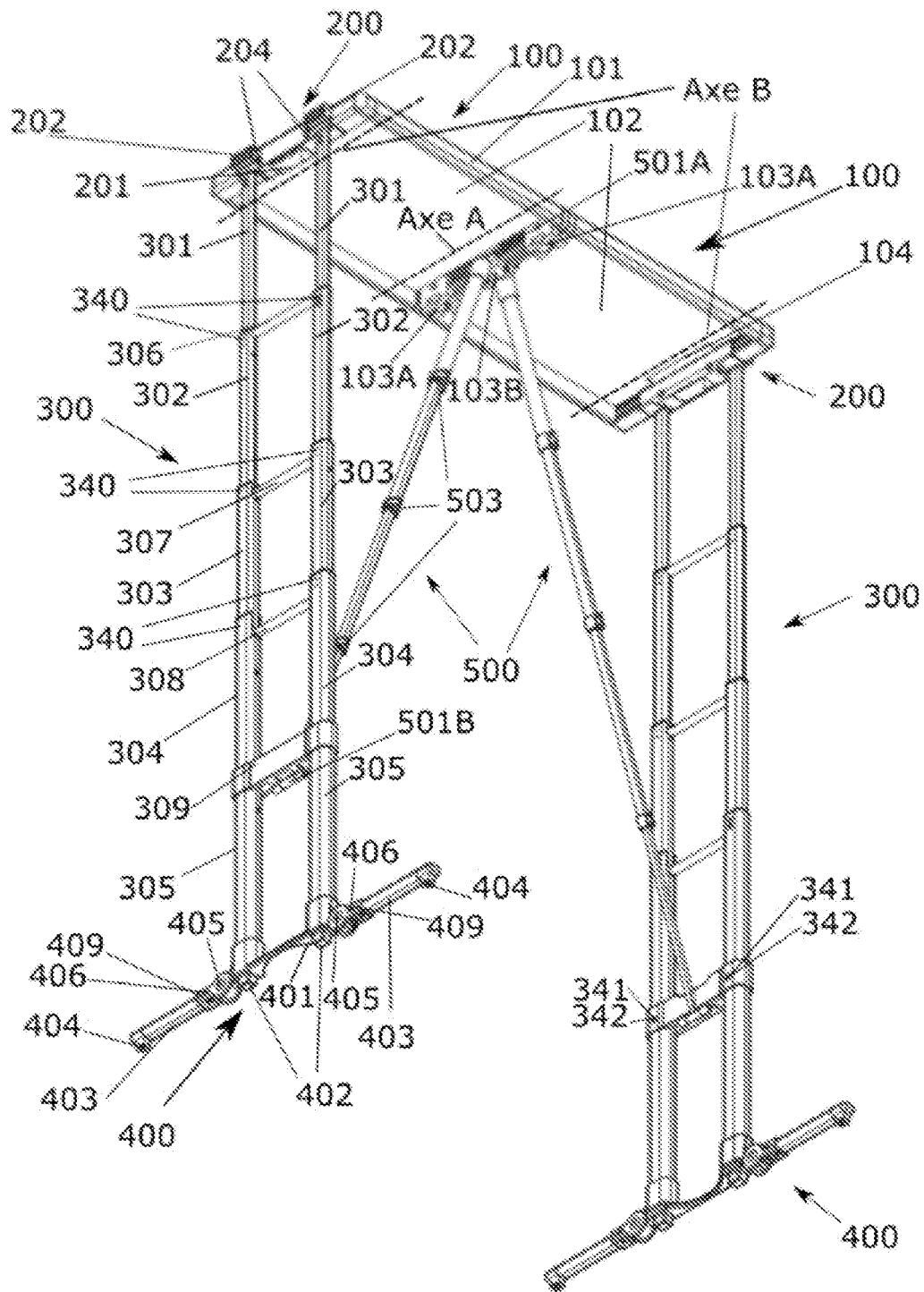
- [0173] De préférence, la table sera munie d'au moins un mécanisme intégré d'ajustement de l'inclinaison du plan de travail et optionnellement de l'inclinaison du plan de travail vis-à-vis de l'horizontal. Le mécanisme intégré pourra par exemple être intégré au piètement comme ce qui a été décrit ou bien être un support inclinable relativement ou bien pourra être le système d'attache de la plaque et/ou du cadre au reste de la table et permettant leur inclinaison, etc.
- [0174] Le plan de travail de la table pourra ne comporter qu'un seul plateau. La table pourra ainsi ne pas comporter de plan de travail pliable. La table sera toutefois toujours pliable du fait que les pieds sont repliables (en plus d'être télescopiques).
- [0175] Le système de fermeture temporaire pourra être différent de ce qui a été indiqué et par exemple comprendre au moins une attache de type crochets/boucles (telle que celle commercialisée sous la marque déposée Velcro), au moins une cordelette, au moins un cordon ...

Revendications

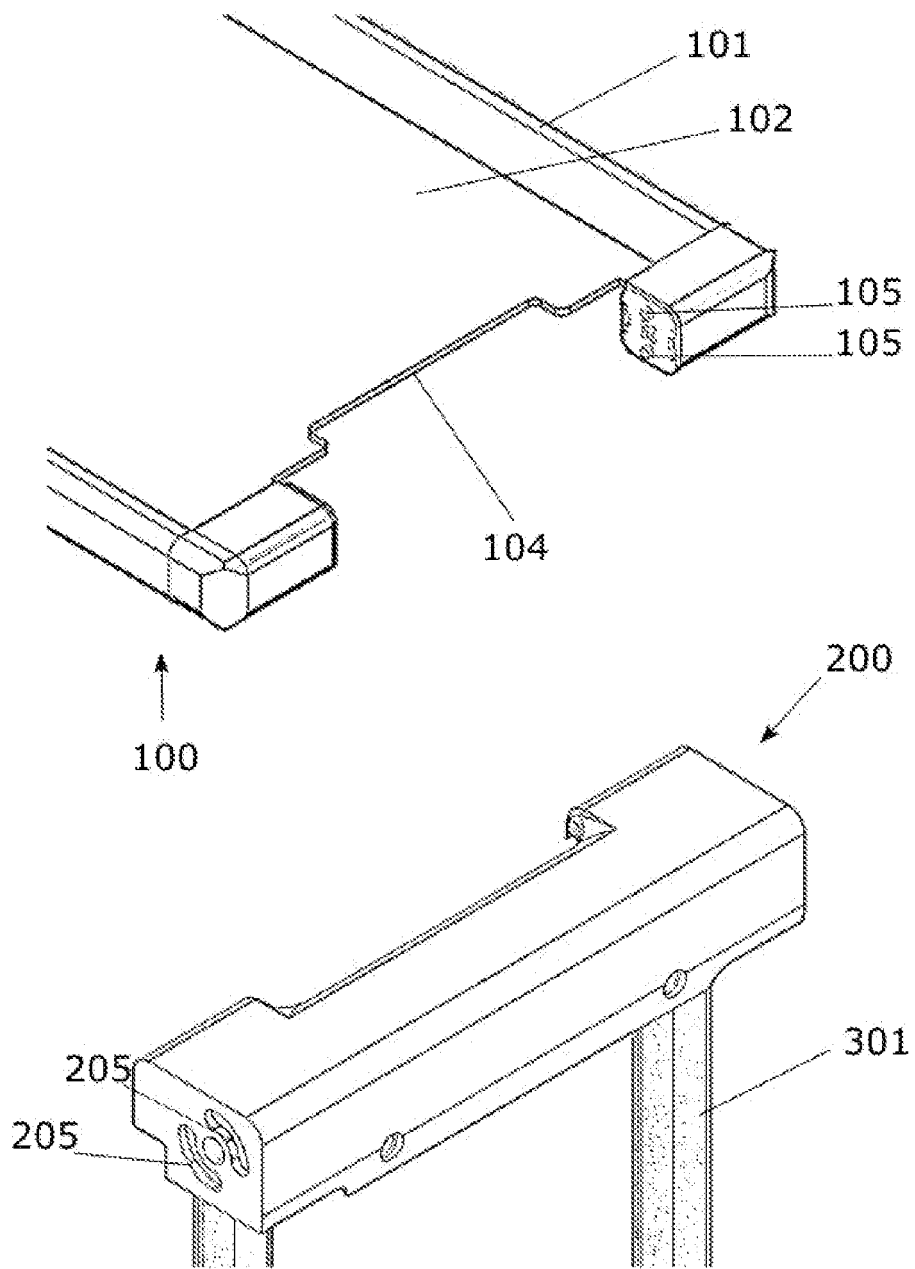
- [Revendication 1] Table comprenant au moins un plan de travail et au moins deux pieds (300) portant le plan de travail, la table étant caractérisée en ce que les pieds sont télescopiques de sorte que la table soit ajustable entre une position basse et une position haute, la table comprenant au moins une première poignée (200) portant au moins un premiers des pieds (300) et au moins une deuxième poignée portant au moins un deuxièmes des pieds, les poignées étant montées pivotantes relativement au plan de travail selon des premiers axes (B) de sorte que les pieds puissent être déplacés, lorsque la table est en position basse, entre une position de repos où les pieds sont agencés le long du plan de travail et une position de service où les pieds sont décalés du plan de travail.
- [Revendication 2] Table selon la revendication 1, dans lequel le plan de travail est formé d'au moins deux plateaux (100) montés pivotants l'un par rapport à l'autre selon un deuxième axe (A) de sorte à pouvoir plier le plan de travail lorsque les pieds sont dans leur position de repos, la table étant ainsi également ajustable entre un état plié dans lequel le plan de travail est plié et les pieds en position de repos et un état déplié où le plan de travail est déplié et les pieds en position de service.
- [Revendication 3] Table selon la revendication 2, dans laquelle les premiers axes (B) et le deuxième axe (A) sont parallèles entre eux.
- [Revendication 4] Table selon l'une des revendications 2 à 3, comprenant un système de fermeture temporaire lorsqu'elle est dans son état plié.
- [Revendication 5] Table selon l'une des revendications 2 à 4, dans laquelle la table est conformée de sorte que dans son état plié, elle puisse être rangée dans un sac-à-dos et/ou une sacoche et de préférence un sac-à-dos à ordinateur et/ou une sacoche à ordinateur.
- [Revendication 6] Table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle les premiers axes (B) sont au niveau du plan de travail.
- [Revendication 7] Table selon la revendication 6, dans laquelle le plateau (100) associé à la poignée (200) comporte une encoche (104) sur au moins l'un de ses côtés.
- [Revendication 8] Table selon l'une des revendications 6 à 7, dans laquelle la poignée (200) est équipée d'au moins un bouton (201) permettant d'agir sur au moins la rétraction d'au moins l'un des pieds (300).
- [Revendication 9] Table selon l'une des revendications 6 à 8, dans laquelle la table comprend un mécanisme de blocage limitant la rotation de la poignée.

- [Revendication 10] Table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle au moins l'un des pieds (300) comporte au moins deux successions de montants et au moins une barre transversale reliant deux montants en vis-à-vis.
- [Revendication 11] Table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle au moins l'un des pieds (300) comporte au moins deux montants, au moins un des montants comportant au moins un perçage et au moins un des montants porte un taquet apte à s'encastrent dans le perçage pour maintenir les deux montants déployés l'un par rapport à l'autre.
- [Revendication 12] Table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle au moins un des pieds (300) est prolongé d'un piètement (400), le piètement comprenant un élément de base (401) et au moins une patte (403) montée mobile sur l'élément de base entre une position repliée et une position déployée.
- [Revendication 13] Table selon la revendication 12, dans laquelle la patte (403) est montée mobile sur l'élément de base (401) par un mouvement de rotation.
- [Revendication 14] Table selon l'une des revendications précédentes, comprenant un système de stabilisation.
- [Revendication 15] Table selon l'une des revendications précédentes, dans laquelle les pieds sont conformés pour régler une hauteur du plan de travail à différents niveaux intermédiaires entre la position basse et la position haute.

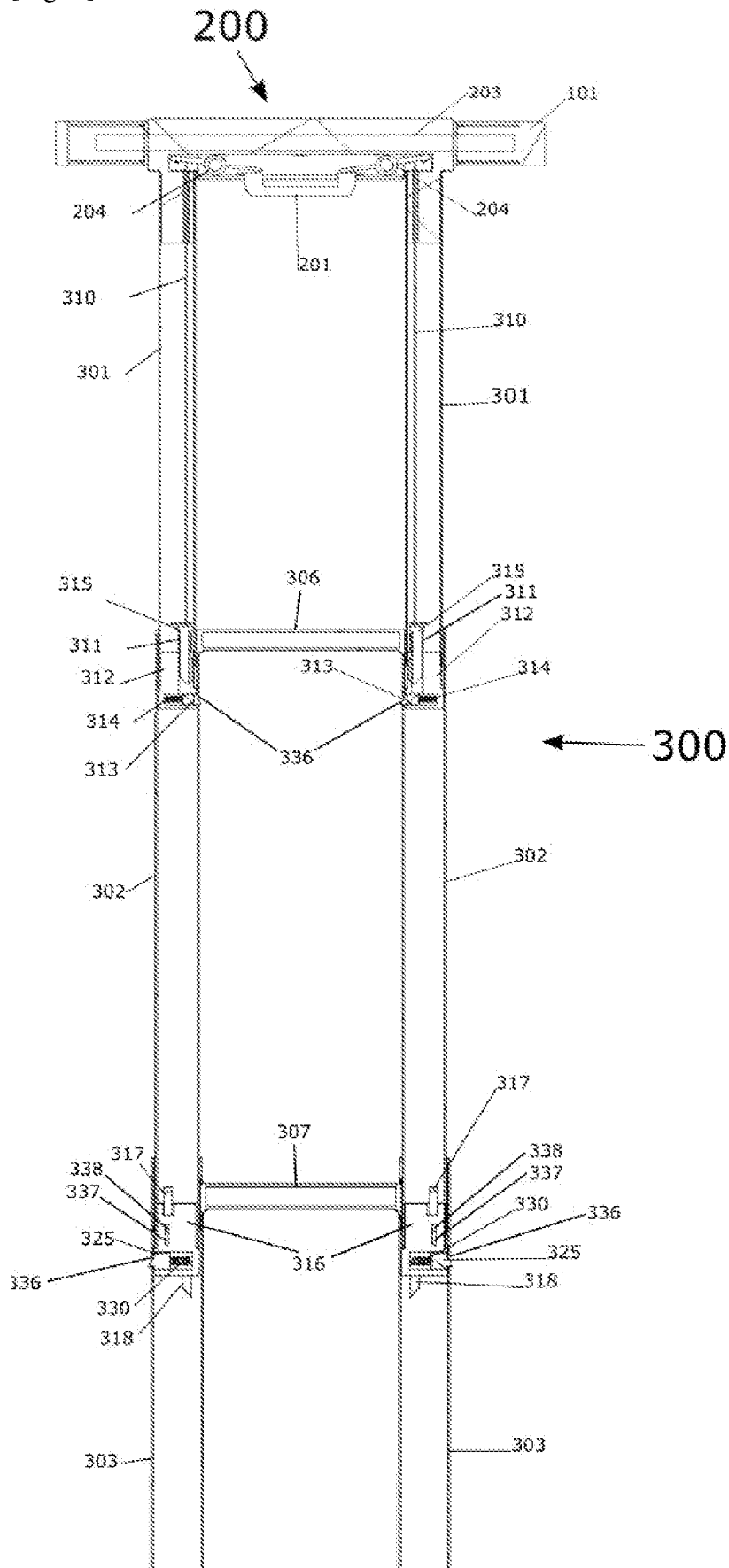
[Fig. 1]



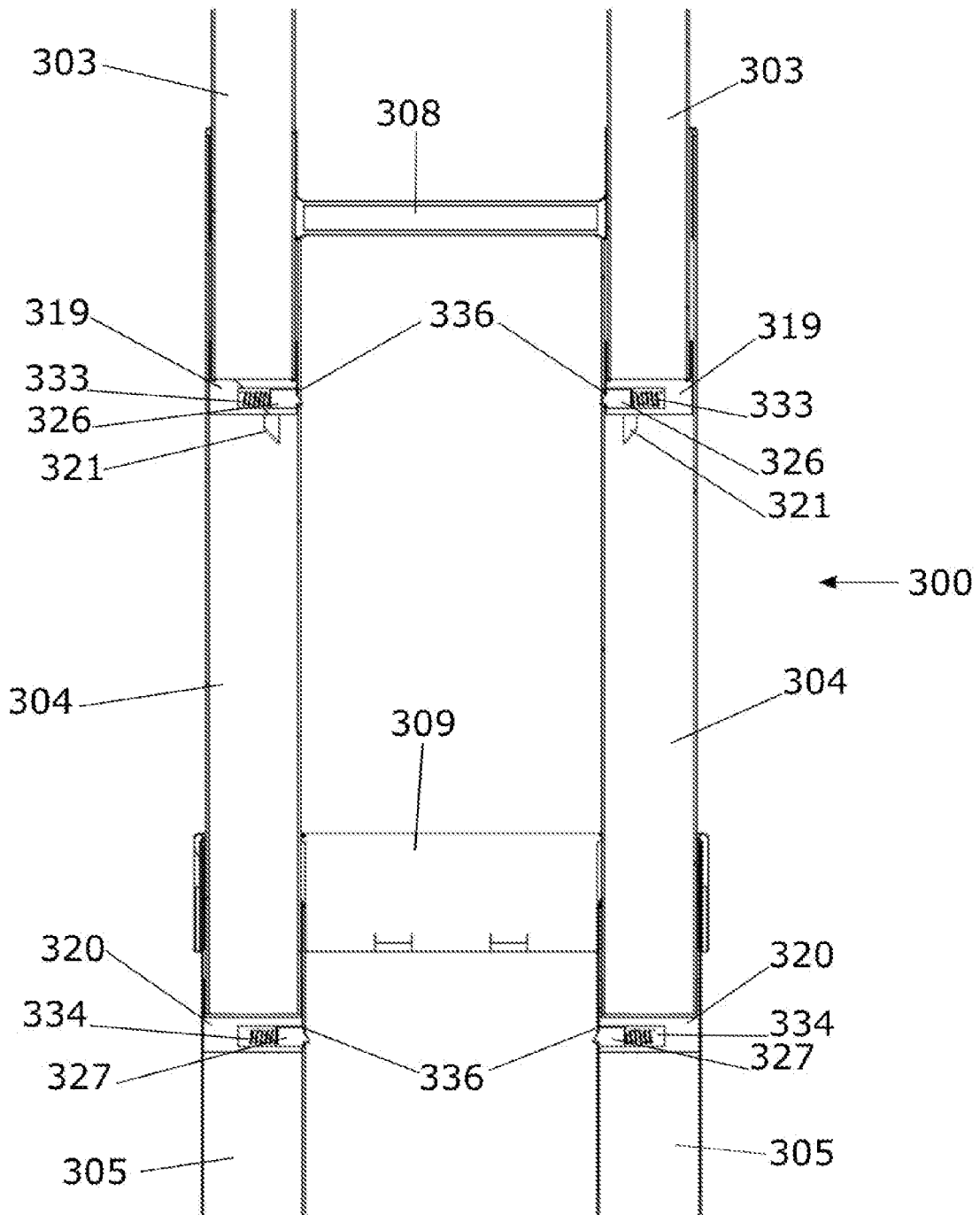
[Fig. 1bis]



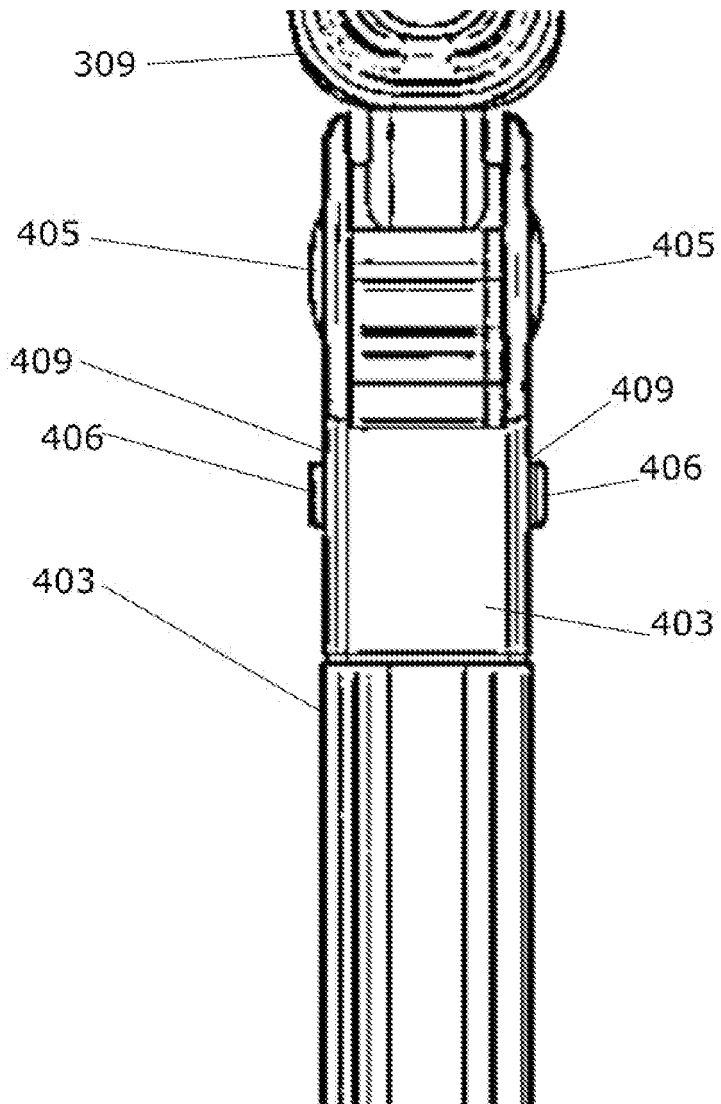
[Fig. 2]



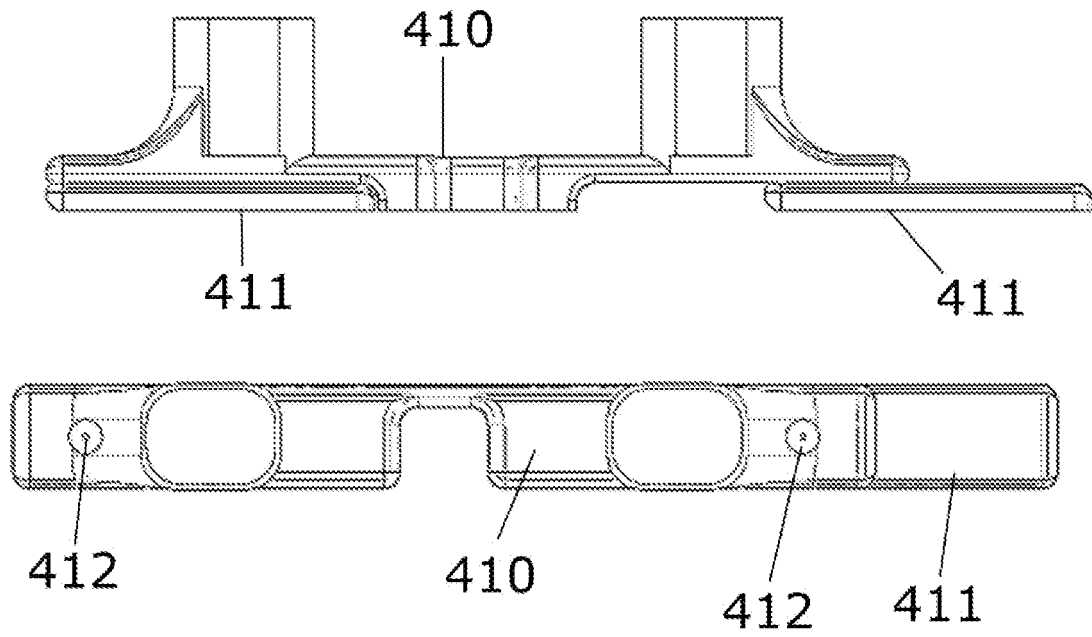
[Fig. 3]



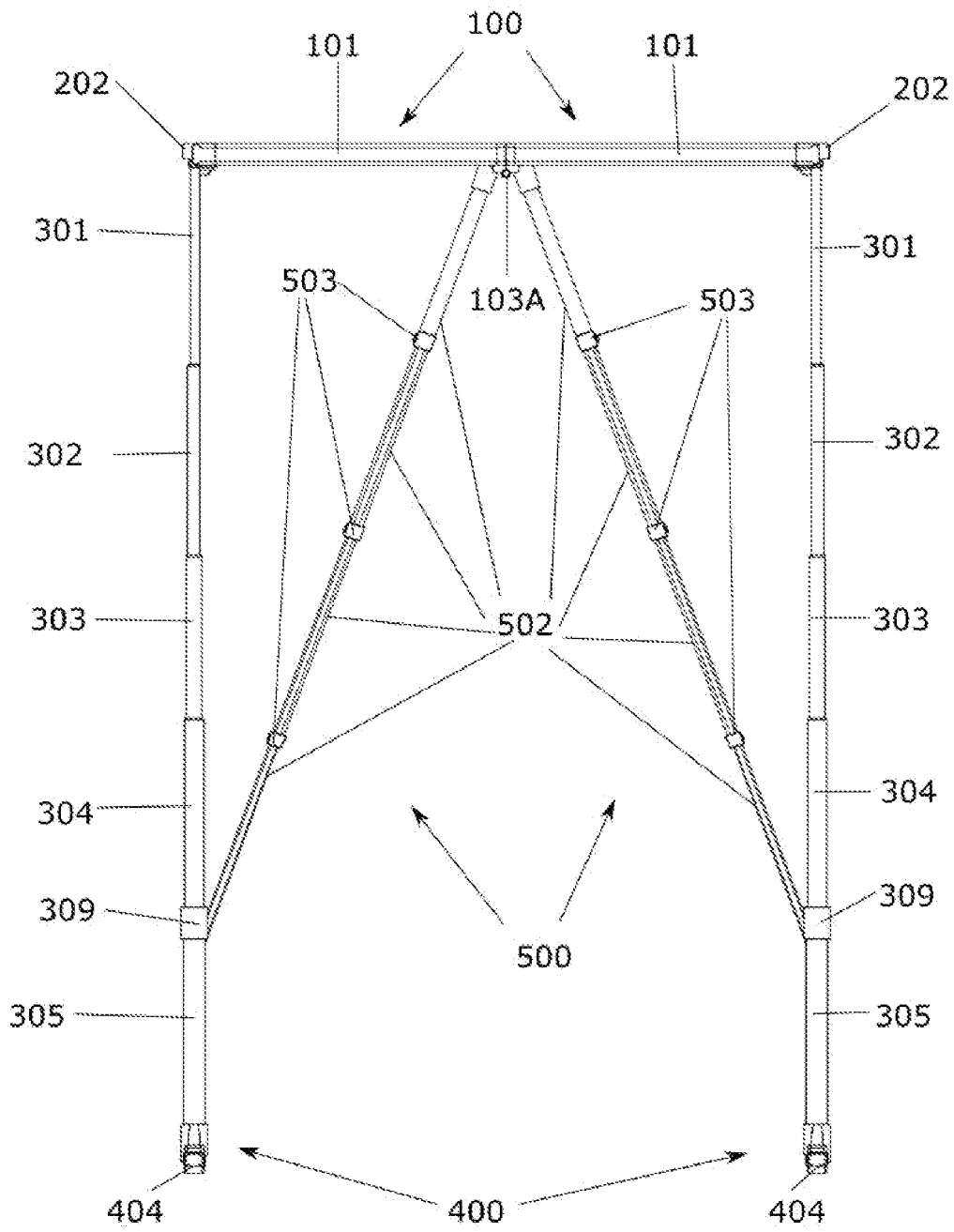
[Fig. 4A]



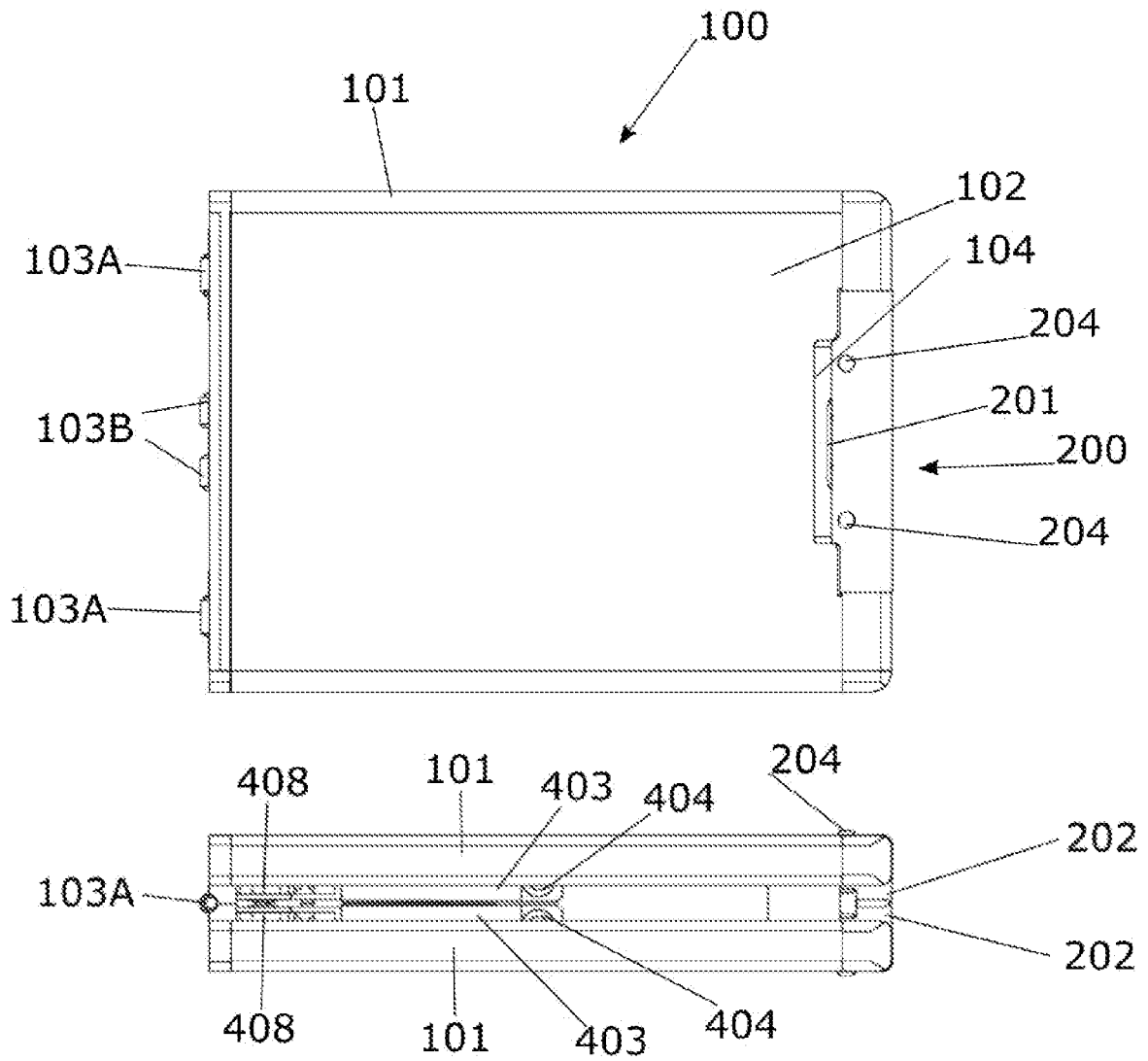
[Fig. 4bis]



[Fig. 5]



[Fig. 6]



[Fig. 7]

